

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai, à dix-huit heures trente.
Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Michelle TORRÈS, sous la présidence de Philippe MAZIÈRE, Président.
Date de la convocation : 18 mai 2026

En exercice	8
Présents	7
Votants	7
Exprimés	7
Pour	7
Contre	0

N° D033-2026

PRÉSENTS : Philippe MAZIÈRE, Jérémy ROUX, Mathieu MEYZE, Nathalie BRUYÈRE, Caroline CAILLE, Cécile FOUGERAS, Sylvie RASSAT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nathalie BRUYÈRE

Objet : ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ SYNDICAL

Le Président expose que l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales soumet le SIEPEA aux règles applicables aux communes de 1 000 habitants et plus pour l'établissement du règlement intérieur de son comité syndical dans les six mois qui suivent son installation.

Il donne lecture du projet de règlement intérieur du comité syndical.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :

Article unique : Adopte son règlement intérieur tel que présenté en séance.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : Publication ou Notification le :	Secrétaire de séance 	POUR EXTRAIT CONFORME Saint-Gence, le 27 mai 2026 Le Président, Philippe MAZIÈRE  
---	--	---